

Carte d'identité

PREMIERE DEMANDE

Le cerfa qui vous sera délivré lors du dépôt de votre dossier devra être complété dans son intégralité par conséquent veuillez vous munir des renseignements concernant vos parents.

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous avez un passeport biométrique	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans
Pièces requises		
2 photographies d'identité en couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm, sur fond neutre (sans lunettes) en couleurs	2 photographies d'identité en couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm, sur fond neutre (sans lunettes) en couleurs	2 photographies d'identité en couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm, sur fond neutre (sans lunettes) en couleurs
Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)
<i>Pour les mineurs :</i> photocopie et original du livret de famille (en cas de divorce : photocopie et original du jugement), ainsi que la photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	<i>Pour les mineurs :</i> photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	<i>Pour les mineurs :</i> photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
Un justificatif d'état civil du demandeur comportant sa filiation (acte de naissance ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois)		
	Photocopie et original du passeport biométrique dont le demandeur est déjà titulaire	Photocopie et original du passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans dont le demandeur est déjà titulaire
Photocopie et original d'un justificatif de nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		